



@CA NANCY

La chronique numérique de la cour d'appel de Nancy

UNE DATE

24.04.2019

C'est la date de mise en ligne du site internet de la cour d'appel de Nancy

UN CHIFFRE

94 061

C'est le nombre de visites du site internet depuis sa mise en ligne

N°1- avril 2020

Directeurs de publication :
Jean-Pierre MÉNABÉ,
premier président
Jean-Jacques BOSC,
procureur général

L'EDITO DES CHEFS DE COUR

Alors que la transformation numérique s'inscrit chaque jour un peu plus dans le fonctionnement des services judiciaires et constitue un enjeu majeur de leur évolution, nous avons tenu à ce que le site internet de la cour d'appel de Nancy devienne une vitrine des actions conduites dans son ressort et permette à nos concitoyens de mieux percevoir le contexte, dans lequel elles sont conduites, ainsi que les objectifs d'utilité sociale, qu'elles poursuivent.

Le déploiement de ce site internet, intervenu il y a un an, est une réussite, incontestablement liée à la richesse et à l'intérêt pratique de son contenu.

Dans son prolongement, l'élaboration régulière d'une chronique numérique concourt à donner une meilleure visibilité au site internet de la cour d'appel, qui est aussi celui des juridictions de son ressort, et à renforcer le lien ainsi créé entre l'institution judiciaire et ceux qui font appel ou s'intéressent à elle.

Il était important, à nos yeux, que cette première chronique numérique, imaginée depuis plusieurs mois, paraisse à un moment où nous traversons une crise sanitaire majeure, qui impose la distanciation sociale et rompt, pour un temps, tout contact direct entre le service public de la justice et ses usagers. Nous vous en souhaitons donc une bonne lecture.

Jean-Jacques BOSC
Procureur général

Jean-Pierre MÉNABÉ
Premier président

LA CREATION DU SITE INTERNET

Partant du constat de la difficulté pour le justiciable de trouver en un seul lieu, notamment sur un site internet unique, tous les renseignements nécessaires pour accomplir une démarche auprès d'une juridiction, le tribunal de grande instance de Bar-le-Duc a lancé en septembre 2015 son propre site internet, suivi par le tribunal de grande instance de Verdun début 2016.

Au regard de la nécessité des juridictions de s'adapter aux exigences du public en matière d'accès au droit, de simplicité et de transparence, devant le succès public de ces sites (qui présentaient 1 408 374 visites au 24 avril 2019), et leur accueil favorable par les greffes et les partenaires des juridictions, et en considération de la volonté ministérielle de développer les sites internet des cours d'appel, les chefs de cour ont souhaité poursuivre l'expérience et créer un site internet commun à l'ensemble des juridictions du ressort. S'il s'adresse avant tout aux justiciables, il constitue également un outil de communication à disposition de chaque juridiction

FOCUS sur...

A l'heure du confinement et alors que de nombreux magistrats télétravaillent, le focus de cette première chronique portera sur la rubrique [justice et numérique](#) du site internet.

A l'instar du monde économique, le monde juridique est indiscutablement en train de basculer dans l'ère du numérique. Depuis plusieurs années, le ministère de la justice s'est engagé dans un plan sans précédent de transformation numérique, qui aura pour conséquence un changement profond de ses modes de fonctionnement. Ce plan de transformation a pour ambition de rendre la justice plus accessible, plus rapide, plus efficace et plus transparente, d'offrir une dématérialisation totale des procédures civiles et pénales ainsi que de faire évoluer en profondeur les systèmes d'information de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse.

Aux côtés des [principaux projets du Ministère](#) (PORTALIS, PPN, DATAJUST - créé par décret n° 2020-356 du 27 mars 2020 -, ASTREA - ou le casier judiciaire dématérialisé -, DOT, NED, PARCOURS, SIVAC, SIAJ), d'autres acteurs du droit comme les auxiliaires de justice et officiers publics et ministériels (avocats, notaires, huissiers de justice, mandataires judiciaires, etc...) et diverses sociétés privées (les legaltechs) développent d'autres [services innovants](#) (justice prédictive ou accès à l'information juridique).

Ces projets utilisent tous de nouveaux outils, qu'il s'agisse de l'open data ou de l'intelligence artificielle. D'autres concepts apparaissent (RGPD, blockchain, smart contracts, etc...) qui sont présentés dans le [lexique du numérique](#).

Enfin, cette transformation numérique de la justice et de la société pose diverses questions juridiques et sociétales, qu'il s'agisse du droit applicable aux outils numériques, de la protection des droits fondamentaux (liberté d'expression, liberté d'entreprendre, droit à la vie privée, droit à l'oubli, propriété et exploitation des données, droit d'auteur, etc...), mais aussi de la redéfinition de la fonction du juge.

LES DERNIERES MISES EN LIGNE SUR LE SITE INTRANET

→ dans la rubrique **formulaires**

[L'indemnité de costume d'audience](#)

[La prise en charge des titres de transport](#)

[Le cumul d'activité](#)

→ dans la rubrique [auxiliaires de justice et partenaires](#)

La liste 2020 des experts judiciaires de la cour d'appel de Nancy

La liste 2020 des enquêteurs sociaux de la cour d'appel de Nancy

→ dans la rubrique **documentation**

Des fascicules et fiches thématiques, une veille mensuelle de jurisprudence et des trames du pôle social

et RETROUVEZ REGULIEREMENT

→ dans la rubrique **formations**, les formations déconcentrées proposées dans le ressort

→ dans la rubrique **dialogue social et action sociale**, les activités des [associations socioculturelles](#), notamment l'AOSCJ et la SRIAS

LES DERNIERES MISES EN LIGNES SUR LE SITE INTERNET

→ Information COVID 19 : le fonctionnement de votre tribunal

[La cour d'appel](#)

[Le tribunal judiciaire de Nancy](#)

[Le tribunal judiciaire de Verdun](#)

DECouvrez...

Les talents de nos collègues dans [L'autre Palais](#)



DEVENEZ CONTRIBUTEUR DES SITES

Tous les magistrats et fonctionnaires du ressort peuvent contribuer au développement du site internet et du site intranet, notamment :

- pour le site internet, en rédigeant des articles pour la rubrique [vos droits et démarches](#) sur des thèmes non traités, en effectuant une veille législative et jurisprudentielle des rubriques rédigées, ou en suggérant des modifications d'articles publiés ;

- pour le site intranet, en transmettant les actualités des [associations socio-culturelles locales](#) ou en contribuant à la rubrique [documentation](#)

Merci de vous adresser à catherine.buchser-martin@justice.fr, administrateur des sites